

**EXPERTISE COMPTABLE ET
COMMISSARIAT AUX COMPTES
E.X.P COM**

SARL au Capital de 134.000 Euros
Siège Social : 542, rue de la Tour
CENTRA 237
94576 RUNGIS Cedex

R.C.S. : CRETEIL B422 986 646

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 11 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à onze heures, les associés de la Société E.X.P COM, Société à Responsabilité Limitée au capital de 134 000 Euros, dont le siège social est au 542, rue de la Tour 94576 RUNGIS, se sont réunis au dit siège sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur CONIAC Eric représentant
Quatre mille trois cents parts en pleine propriété, ci 4.300 Parts
- Madame CONIAC Catherine représentant
Deux mille quatre cents parts en pleine propriété, ci..... 2.400 Parts

Total des parts représentées (Six mille sept cents) 6.700 Parts

Monsieur CONIAC Eric préside la séance en qualité d'associé présent détenant le plus de parts.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent la majorité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- le rapport de la gérance ;
- les copies des lettres de convocation,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le président déclare que le rapport de la gérance, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

.../...

CC EL

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la donation de 951 parts de Eric Coniac au profit de Catherine Coniac,
- Nomination Catherine CONIAC en qualité de co-gérante,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités

Le président donne lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix la résolution suivante :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la donation de 951 parts de Eric Coniac au profit de Catherine Coniac en date de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

En conséquence, l'Assemblée Générale décide que l'article 8 des statuts sera modifié comme suit :

Le capital social est fixé à la somme de 134.000 euros. Il est divisé en six mille sept cents parts de vingt euros chacune, intégralement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux, en proportion de leurs apports respectifs, de la manière suivante :

à Monsieur Eric CONIAC, trois mille trois cent quarante neuf parts sociales,
numérotées de 1 à 3349 inclus, soit**3.349 parts**

à Madame CONIAC Catherine, trois mille trois cent cinquante et une parts sociales,
numérotées de 3350 à 6700 inclus, soit**3.351 parts**

Total du nombre de parts sociales composant le capital social **6.700 parts**
soit six mille sept cents parts sociales.

Il est expressément déclaré que les 6.700 parts sociales sont intégralement libérées et réparties entre les associés dans les proportions ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CC EC

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la nomination en qualité de co-gérante de Madame Catherine CONIAC à effet de ce jour.

Madame Catherine CONIAC accepte cette nomination.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et par tous les associés présents.

Eric CONIAC
Le gérant



Catherine CONIAC
Associée
*Bon pour acceptation des fonctions
co-gérante*

*Bon pour acceptation
des fonctions de co-gérance*

